

Image not found or type unknown



Sucession au enfant de son vivant

Par **hannsg**, le **01/02/2012** à **18:41**

Bonjour, mon pere a fait le don d'une maison a ma soeur voila 6 mois, il a donc eu des frais de donation. puis-je connaitre le montant de ces frais? aujourd'hui il veut faire sa succession pour moi son fils. quel sera le montant des frais notarié? et comment peut-on calculer ces frais?

Par **amajuris**, le **01/02/2012** à **20:29**

bjr, impossible de répondre, les frais de donation sont fonction de la valeur des biens donnés. vous devriez trouver le barème des notaires sur internet.

Par **hannsg**, le **02/02/2012** à **15:40**

merci pour votre réponse. pouvez-vous répondre à celle-ci? un acte de propriété est-il aussi valable qu'une succession?

Par **amajuris**, le **02/02/2012** à **16:02**

je ne comprends pas la question. l'acte de propriété est un acte établi par un notaire qui constate la mutation d'un bien immobilier et qui sera transmis au service des hypothèques pour la publicité foncière. le notaire remet cet acte à l'acquéreur et ça constitue son titre de

propriété.
une succession c'est la transmission des biens d'une personne décédée.
cdt